

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 29

Représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/09/2018

Date d'affichage : 18/09/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Afin de pallier l'absence d'un agent, le CCAS doit procéder au recrutement d'un agent sur le besoin occasionnel pour le dernier trimestre 2018.

Le budget 2018 du CCAS n'ayant pas prévu cette éventualité, il est demandé au Conseil municipal d'abonder la subvention allouée au CCAS pour l'exercice 2018 d'une somme de 8 000 €.

Vu le budget communal pour l'exercice 2018 ;

N° 2018/093

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS POUR L'EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le

03 OCT. 2018 N° 2018/1126

ID : 083-218300424-20180924-2018_093-DE

CM 24/09/2018

N° 2018/093

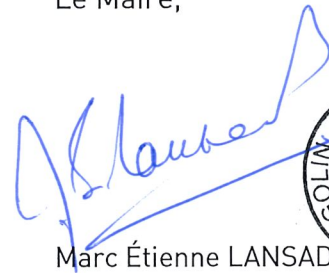
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS POUR L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le
Conseil municipal décide :

- d'octroyer au CCAS une subvention complémentaire de 8 000 €
pour l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ

